

Zeitschrift: Der Schweizer Sammler : Organ der Schweizerischen Bibliophilen-Gesellschaft und der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Le Collectionneur suisse : organe de la Société Suisse des Bibliophiles et de l'Association des Bibliothécaires Suisses

Herausgeber: Schweizerische Bibliophilen-Gesellschaft; Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare

Band: 15 (1941)

Heft: 3: Veinigung schweizerischer Bibliothekare = Association des bibliothécaires suisses : Nachrichten = Nouvelles

Nachruf: Emile Chatelan

Autor: Aubert, Fernand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

barkeit), der die Ueberführung der beiden Bibliotheken unter Eigentumsvorbehalt, sowie einen jährlichen kantonalen Beitrag von Fr. 800.— an den Betrieb der Stadtbibliothek vorsieht, die im übrigen als städtisches Institut erhalten bleibt. Als Gegenleistung wird sie verpflichtet, die Bestände des Kantons wie die eigenen zu katalogisieren und zu unterhalten, die Kantonseinwohner den Stadtbewohnern in der Benützung gleichzustellen (was freilich bisher schon der Fall war) und dem Kanton in der Bibliothekkommission eine Vertretung einzuräumen. Sie ist zur vollständigen Sammlung der Tugiensia verpflichtet.

Die Stadtbibliothek erhält ein kleines Lesezimmer mit 8 Arbeitsplätzen und einer Handbibliothek; die Ausdehnung der Oeffnungszeit, die bisher nur zwei Nachmittage umfasste, ist beabsichtigt, die Neuanlage eines Kataloges (nach Weisung von Vizedirektor Dr. W. J. Meyer, Landesbibliothek) bereits in die Wege geleitet. Die Bibliothek wird auch den Austausch mit den andern Bibliotheken, der bisher teilweise von der Stadt-, der Kantons- und der Lehrerbibliothek gepflegt wurde, allein übernehmen. Die Ueberführung der andern Bibliotheken ist auf den Herbst in Aussicht genommen, sobald die Katalogisierung der bereits vorhandenen Bestände abgeschlossen sein wird. Auf diese Weise erhält Zug die schon längst notwendige, unsern Verhältnissen angepasste zentrale Bibliothek, die billigen Anforderungen gewachsen sein dürfte. E. Z.

(Ueber das zuger. Bibliothekwesen vgl. Zuger Neujahrsblatt 1929; über die Vereinigung wird das Zuger Neujahrsblatt 1942 berichten.)

† *Emile Chatelan*

Celui dont nous avons le grand chagrin d'inscrire le nom en tête de ce trop court article fut lié à la Bibliothèque publique et universitaire de la façon la plus intime du 1^{er} juillet 1900 au 31 décembre 1937, date à laquelle il prit sa retraite. Malgré cela, on le vit souvent parcourir à nouveau cette promenade des Bastions

qui lui était si familière, pour rejoindre, au premier étage d'une maison bien connue, le local exigü où, pendant si longtemps, il avait consacré à autrui le meilleur de ses forces et de son intelligence. Ses amis eussent souhaité que, pendant longtemps encore, Emile Chatelan pût profiter d'un repos que son activité remarquable lui avait fait mériter d'une manière si complète. Cette faveur leur a malheureusement été refusée, puisqu'il vient de succomber à un mal cruel, dans sa 68^e année.

Oui, le meilleur de ses forces et de son intelligence! Pourvu successivement des trois titres de sous-conservateur, secrétaire de la direction, puis bibliothécaire de 1^{re} classe, Emile Chatelan exerça principalement, et avec une distinction particulière, les besognes si utiles en réalité, mais si ingrates à première vue pour celui qui s'en acquitte, de préposé à la reliure, aux périodiques, au prêt à l'extérieur. La Société d'histoire et d'archéologie, dont il fit partie pendant de nombreuses années, avait eu le bonheur, pourtant, d'entendre, le 28 avril 1898, une communication de lui sur le syndic Blondel et les troubles à Genève au commencement du XVII^e siècle, et d'accueillir, dans le tome 28 de ses «Mémoires et Documents», daté de 1904, son étude sur ce sujet. Mais pendant cette longue période, il s'adonna avec un zèle magnifique à son travail professionnel, au profit duquel il avait même appris les éléments de la langue russe. Avec un grand dévouement aussi, il s'intéressa activement à la Caisse de retraite du personnel municipal, qui l'avait appelé à faire partie de son comité.

Nous avons parlé de ses forces et de son intelligence. Nous devons insister aussi, d'autant que nous venons de citer son dévouement, sur sa bonté. Bon, il le fut selon le rythme incessant de son labeur; et l'on nous a même signalé qu'il lui était arrivé de retarder la période de ses vacances, afin de ne pas manquer à donner de l'ouvrage à des relieurs. Bon, il le fut dans ses rapports quotidiens avec le personnel, avec les lecteurs, avec tous ceux aussi, qui, sous ce prétexte ou sous un autre, étaient tentés de mettre à contribution son inépuisable complaisance. Sans cesse

l'homme, dans ce qu'il a de plus noble, dépassait en lui le fonctionnaire.

En évoquant aujourd'hui avec tristesse la figure sympathique de celui qui, pendant tant d'années, travailla en parfait ami à nos côtés, nous tenons à donner un exemple aux jeunes, et ce nous sera un adoucissement dans notre peine: l'exemple d'un homme dont l'ambition et l'idéal furent d'accomplir simplement, avec une modestie touchante et en y mettant le meilleur de son cœur, la tâche de chaque jour.

Fernand Aubert.

« *Lavage* » des livres

Quelle est la bibliothèque, publique ou privée, qui peut s'enorgueillir de posséder sur ses rayons des livres dont les feuillets ont passé à travers les âges sans subir de dépréciation, provoquée soit par l'air, soit par le soleil ou par la poussière ?

Quelle est donc la bibliothèque dont tous les livres sont exempts de taches d'huile, de graisse ou d'encre ? Il n'est pas exagéré de dire que cette bibliothèque phénomène n'existe pas. Et pour cause ! Or, puisque le mal existe, il faut y remédier.

* * *

Le premier point, sur lequel il est bon d'insister, est que le procédé de lavage des livres que nous préconisons s'entend pour les seuls ouvrages imprimés avec des encres typo, c'est-à-dire des encres obtenues en polymétrisant l'huile de lin et mélangée ensuite soit au noir de fumée, soit aux colorants habituellement employés pour les travaux en couleurs. Les imprimés lithographiques, offset (estampes, cartes de géographie, etc.), utilisant également des encres à base de vernis de première qualité, sont susceptibles d'être lavés.

Ne supportent aucun lavage tous les ouvrages copiés avec des encres dites ordinaires, obtenues par l'action d'un sel de fer sur le tanin; les encres au campêche; les encres de couleur, obtenues par dissolution de matières colorantes dans de l'ammoniaque et épaissies avec de la gomme; les encres à copier ou encres communicatives; encres en poudre. Exception faite pour l'encre de Chine, la seule encre véritablement indélébile.

Tous les papiers fabriqués soit avec la pâte de chiffons; de l'alfa mélangé avec du bois chimique; pâtes mécaniques et chimiques; papiers